

DE000029.05-2023
République Française
Département de l'Isère

Membres En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 30 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Fabienne DUPUY, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Véronique GROS (pouvoir à M. SANDRIN), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO, Cédric THIEVANAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Sylvain JUPPET, Sylvain LONGUET

Mme Alexia Farge a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023 adressé aux Conseillers Municipaux le 17 avril 2023,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

